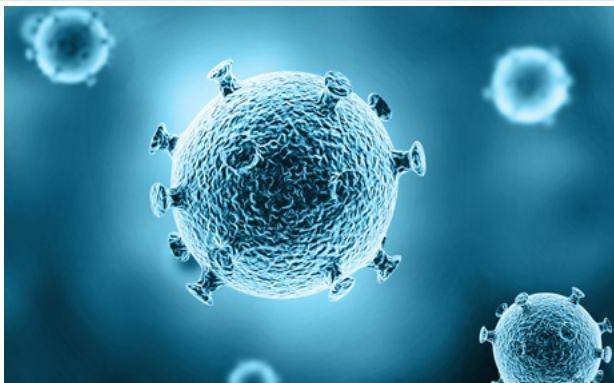


# CADRE POUR LA RÉFLEXION ET LA PRISE DE DÉCISIONS FONDÉES SUR L'ÉTHIQUE EN SANTÉ PUBLIQUE

UN OUTIL POUR LES PRATICIENS DE LA SANTÉ  
PUBLIQUE, LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION  
DE POLITIQUE ET LES DÉCIDEURS



PROTÉGER LES CANADIENS ET LES AIDER À AMÉLIORER LEUR SANTÉ



Agence de la santé  
publique du Canada

Public Health  
Agency of Canada

Canada

**PROMOUVOIR ET PROTÉGER LA SANTÉ DES CANADIENS GRÂCE AU LEADERSHIP, AUX PARTENARIATS,  
À L'INNOVATION ET AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ PUBLIQUE.**

– Agence de la santé publique du Canada

Also available in English under the title:

*Framework of Ethical Deliberation and Decision-Making in Public Health*

Pour obtenir plus d'information, veuillez communiquer avec :

Agence de la santé publique du Canada

Indice de l'adresse 0900C2

Ottawa (Ontario) K1A 0K9

Tél. : 613-957-2991

Sans frais : 1-866-225-0709

Télééc. : 613-941-5366

ATS : 1-800-465-7735

Courriel : [publications@hc-sc.gc.ca](mailto:publications@hc-sc.gc.ca)

On peut obtenir, sur demande, la présente publication en formats de substitution.

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par la ministre de la Santé, 2016

Date de publication : mars 2017

La présente publication peut être reproduite sans autorisation pour usage personnel ou interne seulement, dans la mesure où la source est indiquée en entier.

Cat. : HP5-119/2017F-PDF

ISBN : 978-0-660-05481-0

Pub. : 160049

# CADRE POUR LA RÉFLEXION ET LA PRISE DE DÉCISIONS FONDÉES SUR L'ÉTHIQUE EN SANTÉ PUBLIQUE

UN OUTIL POUR LES PRATICIENS DE LA SANTÉ PUBLIQUE,  
LES RESPONSABLES DE L'ÉLABORATION DE POLITIQUE  
ET LES DÉCIDEURS

MARS 2017



# TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE . . . . .	V
<b>PARTIE 1 – INTRODUCTION ET CONTEXTE . . . . .</b>	<b>1</b>
1.1 INTRODUCTION . . . . .	1
1.2 QUELLES SONT LES ATTENTES À AVOIR À L'ÉGARD DE CE CADRE? . . . . .	1
1.3 OBJECTIFS DU CADRE. . . . .	2
1.4 PRINCIPAUX CONCEPTS. . . . .	2
1.4.1 En quoi consiste un enjeu éthique?. . . . .	2
1.4.2 Intérêts et facteurs éthiques . . . . .	3
1.4.3 Principales dimensions éthiques en santé publique . . . . .	3
1.4.4 Aspects procéduraux. . . . .	5
<b>PARTIE 2 – LE CADRE . . . . .</b>	<b>7</b>
ÉTAPE PRÉLIMINAIRE . . . . .	7
ÉTAPE 1 : DÉTERMINATION DE L'ENJEU ET DU CONTEXTE . . . . .	8
ÉTAPE 2 : DÉTERMINATION DES QUESTIONS ÉTHIQUES . . . . .	9
ÉTAPE 3 : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION DES SOLUTIONS . . . . .	10
ÉTAPE 4 : SÉLECTION ET MISE EN ŒUVRE DU MEILLEUR PLAN D'ACTION . . . . .	11
ÉTAPE 5 : ÉVALUATION . . . . .	11
<b>ÉVALUATION DU CADRE . . . . .</b>	<b>12</b>
<b>ANNEXE 1 – ÉNONCÉ DES VALEURS DU SECTEUR PUBLIC/DE L'ASPC . . . . .</b>	<b>13</b>
<b>ANNEXE 2 – LECTURES COMPLÉMENTAIRES . . . . .</b>	<b>14</b>



# PRÉFACE

L'Agence de la santé publique du Canada (ASPC), à titre de principal organisme fédéral responsable de la santé publique au Canada, a pour mission de promouvoir et de protéger la santé des Canadiens grâce au leadership, aux partenariats, à l'innovation et aux interventions en matière de santé publique. Les efforts que déploie l'Agence pour soutenir un système de santé publique solide et efficace s'accompagnent d'un engagement à favoriser une forte culture éthique, dans le cadre de laquelle les principes et les valeurs éthiques sont intégrés à la prise de décisions dans l'ensemble de l'organisation. Le Cadre pour la réflexion et la prise de décisions fondées sur l'éthique en santé publique donne forme à cet engagement en offrant une perspective éthique pour l'analyse des répercussions de programmes, de politiques, d'interventions ou autres initiatives de santé publique proposés ainsi que pour la résolution de difficultés ou de dilemmes.

## Public cible

Le Cadre est destiné à tous les employés de l'ASPC, notamment les praticiens de la santé publique, les responsables de l'élaboration des politiques et les décideurs.

## Utilisation prévue

Le Cadre a été conçu pour s'appliquer à différentes activités de santé publique auxquelles participe l'ASPC, notamment l'élaboration et la mise en œuvre de programmes, de politiques, d'interventions et autres initiatives en santé publique. Il correspond ou sert de complément aux autres cadres, politiques, lignes directrices et directives qui guident la prise de décisions de l'Agence. Par exemple, les étapes décrites plus bas s'apparentent à celles du Cadre décisionnel de Santé Canada pour la détermination, l'évaluation et la gestion des risques pour la santé <sup>1</sup>, et la première étape cadre avec le processus de dialogue avec les intervenants décrit dans le Cadre de communication stratégique des risques <sup>2</sup> de Santé Canada et de l'ASPC.

## Remerciements

Le Cadre pour la réflexion et la prise de décisions fondées sur l'éthique en santé publique a été élaboré par le Groupe consultatif en matière d'éthique en santé publique de l'ASPC, et son secrétariat, avec la collaboration de différents employés de l'Agence pour l'examen des versions préliminaires du Cadre et les essais pilotes. L'ASPC apprécie grandement le temps et les efforts consacrés par chacun à ce projet.

<sup>1</sup> Santé Canada, *Cadre décisionnel de Santé Canada pour la détermination, l'évaluation et la gestion des risques pour la santé* (2000), [http://hc-sc.gc.ca/ahc-asc/pubs/hpfb-dgpsa/risk-risques\\_tc-tm-fra.php](http://hc-sc.gc.ca/ahc-asc/pubs/hpfb-dgpsa/risk-risques_tc-tm-fra.php).

<sup>2</sup> Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada, *Cadre et Manuel de communication stratégique des risques* (2006), <http://www.communicationdesrisques.gc.ca>.





# PARTIE 1 – INTRODUCTION ET CONTEXTE

## 1.1 INTRODUCTION

L'éthique est une branche de la philosophie qui s'intéresse aux comportements humains et, plus précisément, à la conduite des individus en société. L'éthique fait l'examen de la justification rationnelle de nos jugements moraux, elle étudie ce qui est moralement bien ou mal, juste ou injuste<sup>3</sup>.

Les personnes travaillant dans le milieu de la santé publique pourraient se demander en quoi l'éthique est liée à leurs activités quotidiennes. Les décisions en santé publique sont caractérisées par leur complexité. Souvent, une grande incertitude plane quant au meilleur plan d'action. Des données, qui sont obtenues à partir de comptes rendus de recherche, d'activités continues de collecte de données sur la santé publique (comme la surveillance et l'évaluation des besoins), et des statistiques économiques (y compris une grande variété de méthodes d'analyse des coûts) sont considérées comme des éléments essentiels à la prise de décisions. Cependant, les facteurs éthiques s'insinuent dans les décisions en matière de santé publique et méritent de constituer le troisième élément fondamental des décisions justifiées et réfléchies adéquatement, à côté des données et des statistiques économiques.

L'éthique nous fournit un plan des facteurs moraux que nous pouvons utiliser pour régler des questions problématiques. Autrement dit, l'éthique nous aide à obtenir les résultats suivants :

- déterminer ce que nous devrions faire, c.-à-d. trouver les solutions qui sont morales ou acceptables;
- expliquer les raisons pour lesquelles nous devrions agir ainsi, car elle exprime les valeurs et les principes;
- décrire la façon dont nous devrions nous y prendre<sup>4</sup>.

## 1.2 QUELLES SONT LES ATTENTES À AVOIR À L'ÉGARD DE CE CADRE?

Le présent cadre est un outil dont les praticiens de la santé publique, les responsables de l'élaboration de politiques et les décideurs peuvent se servir pour faciliter la résolution de difficultés ou de dilemmes éthiques soulevés dans la pratique en santé publique et s'y retrouver dans l'analyse des répercussions éthiques de programmes, de politiques, d'interventions et d'autres initiatives de santé publique proposés. Il ne s'agit pas d'une formule mécaniste donnant une réponse directe, mais plutôt d'un outil visant à aider les utilisateurs à éclaircir des questions, à soupeser les facteurs pertinents et à déterminer les solutions possibles.

<sup>3</sup> Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, *Qu'est-ce que l'éthique?*, [www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/ve/code/ethhb-fra.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/psm-fpfm/ve/code/ethhb-fra.asp)

<sup>4</sup> Trillium Health Centre, *IDEA: Ethical Decision-Making Framework*, [www.trilliumhealthcentre.org/about/documents/TrilliumIDEA\\_EthicalDecisionMakingFramework.pdf](http://www.trilliumhealthcentre.org/about/documents/TrilliumIDEA_EthicalDecisionMakingFramework.pdf)

Le cadre est divisé en deux parties.

- La première partie fournit des renseignements de base et explique les principaux concepts.
- La deuxième partie comprend une liste de questions destinées à orienter l'analyse des enjeux éthiques.

## 1.3 OBJECTIFS DU CADRE

Pour prendre des décisions en santé publique, y compris pour déterminer les fins et les objectifs, il faut faire des choix sur la prise en compte de facteurs éthiques et d'autres valeurs. Le présent cadre est un guide destiné à aider les praticiens de la santé publique, les responsables de l'élaboration de politiques et les décideurs à s'acquitter des tâches suivantes :

- exprimer les questions éthiques suscitées par des décisions relatives à la pratique ou aux politiques en santé publique;
- déterminer les tensions éthiques ainsi que les valeurs et les principes qui entrent en conflit;
- exprimer les compromis entre les valeurs et les principes pertinents;
- adopter une méthode systématique pour régler les enjeux et les problèmes éthiques en santé publique.

## 1.4 PRINCIPAUX CONCEPTS

### 1.4.1 En quoi consiste un enjeu éthique?

Des enjeux éthiques se posent chaque jour en santé publique et sont souvent liés aux questions énumérées ci-dessous.

- Que faudrait-il faire ou quel plan d'action faudrait-il appliquer?
- Sur quelles valeurs ou quels principes éthiques devrait reposer la décision à prendre?
- Comment est-il possible de résoudre un conflit ou une tension entre différentes valeurs et différents principes?
- Lorsqu'une décision est prise, comment devrait-elle être mise en œuvre?

Des enjeux éthiques peuvent se poser, par exemple, dans les situations suivantes :

- deux plans d'action différents s'appuient sur des valeurs ou des principes opposés et la sélection de l'un ou l'autre des plans d'action entraîne la violation d'un ou de plusieurs principes éthiques;
- un plan d'action ou une initiative pouvant causer un préjudice indu ou inapproprié à un intervenant (et qui semble par conséquent contraire à l'éthique) est proposé ou appliqué;
- un intervenant se trouve dans l'embarras, car il n'est pas en mesure d'appliquer le plan d'action considéré comme le plus éthique en raison de contraintes organisationnelles ou autres.

### 1.4.2 Intérêts et facteurs éthiques

Pour prendre des décisions en santé publique, il faut souvent faire des choix difficiles sur des facteurs éthiques incompatibles ou opposés, y compris des valeurs et des principes. L'examen des dilemmes de ce genre sur le plan éthique peut aider les décideurs à élargir leur point de vue, à préciser des concepts et des significations, et à avoir une pensée critique. À cette fin, il faut porter attention aux intérêts en jeu, à savoir les intérêts des personnes, des établissements, des populations et des collectivités, formuler explicitement les valeurs et les principes en cause, avoir une réflexion sur ceux-ci et examiner les liens qui les unissent.

Les principales dimensions éthiques présentées au point 1.4.3 représentent une façon d'exprimer et de soupeser les valeurs et les intérêts. Elles sont conçues pour orienter la prise de décisions et les interventions en santé publique. Elles constituent également un complément très utile du *Code de valeurs et d'éthique de l'Agence de la santé publique du Canada*, que les employés de l'ASPC doivent respecter dans le cadre de toutes les activités liées à leurs fonctions professionnelles (se reporter à l'annexe 1).

### 1.4.3 Principales dimensions éthiques en santé publique

#### *Respect des personnes et des collectivités*

Le fait de reconnaître la valeur inconditionnelle de toutes les personnes, qui doivent ainsi être prises en compte et respectées, fait partie du respect des personnes. Pour assurer le respect des collectivités, il faut prendre en compte toutes les collectivités et tous les groupes pouvant être touchés par une initiative, et porter attention aux répercussions éventuelles des initiatives proposées sur ces collectivités ou ces groupes, y compris les possibilités de préjudices ou de stigmatisation.

Le respect de l'autonomie est généralement perçu comme un élément important du respect des personnes et des collectivités. Dans le cas des personnes, il s'agit de reconnaître la capacité des gens et leur intérêt à faire des choix sur leur propre destinée, et dans le cas des collectivités, il s'agit d'observer les choix faits par les collectivités, d'apprendre à connaître leurs points de vue et de collaborer avec elles.

Cependant, l'autonomie n'est pas absolue. Dans le contexte de la santé publique, le respect des personnes et des collectivités peut comprendre les éléments suivants :

- reconnaître le droit de participer à la prise de décisions au moyen de consultations respectueuses;
- reconnaître le droit d'être informé des intérêts en cause et d'obtenir une explication sur le fondement des décisions;
- offrir la possibilité de créer, d'exprimer et d'appliquer un maximum de choix conformes aux intérêts d'autrui (p. ex. personnes, collectivités);
- aider les personnes et les collectivités à cerner les enjeux de santé publique et à prendre des mesures à leur égard où et quand ils peuvent le faire.

### *Non-malfaisance et bienfaisance*

Le principe de non-malfaisance fait respecter l'obligation consistant à éviter de causer préjudice à autrui (c.-à-d. personnes ou groupes) ou à réduire le risque de préjudice au minimum. Bien que de nombreuses actions comportent un risque de préjudice, celui-ci ne doit pas être indu. Autrement dit, les préjudices et les risques qu'ils se manifestent doivent être proportionnellement inférieurs aux avantages recherchés et au besoin à satisfaire.

Selon le principe de bienfaisance, les personnes, les organismes et les collectivités doivent contribuer au bien-être d'autrui. Ce principe comporte l'obligation de promouvoir le bien-être et de soutenir l'épanouissement des personnes et des collectivités. Par exemple, le bien-être est assuré par la prise de mesures bénéfiques, la prévention des préjudices et l'élimination ou la réduction de préjudices précis.

### *Confiance*

Il s'agit de la confiance des personnes, des groupes et du public envers d'autres personnes, établissements ou choses, particulièrement en ce qui concerne leur fiabilité, leur intégrité, leur bonne volonté et leur loyauté. La confiance est une composante essentielle de toute relation. L'expérience acquise dans l'application de l'éthique dans le milieu communautaire et de la santé publique révèle que la confiance s'établit par l'entremise de relations durables à long terme, équitables pour les deux parties, à la fois avec des personnes et des collectivités. La confiance est essentielle à la réussite d'initiatives de santé publique. Inversement, les initiatives de santé publique couronnées de succès contribuent à établir et à maintenir la confiance entre les personnes, les populations et les établissements de santé publique.

Pour bâtir la confiance du public, il importe de promouvoir les principes suivants :

- la réciprocité, par le soutien de ceux qui portent un fardeau démesuré pour protéger le bien public et par la réduction au minimum de ces fardeaux, dans la mesure du possible;
- la solidarité, par la prise en compte du bien-être de la collectivité dans son ensemble et par la valorisation des liens réciproques et des intérêts communs;
- l'ouverture, l'honnêteté et la véracité dans la relation avec le public ainsi que la transparence des processus décisionnels, par la communication et l'accessibilité des décisions et de leur justification aux intervenants.

### *Justice*

Le principe de justice implique de donner aux personnes ce qui leur est dû et de traiter chacune avec le même respect et la même considération. Il implique aussi de traiter les groupes de façon juste et équitable. Dans le contexte de la santé publique, la justice consiste à éliminer ou à réduire au minimum les inégalités possibles ou réelles dans la répartition des fardeaux et des avantages liés aux interventions, ainsi que des ressources et possibilités se rapportant à la santé, comme les déterminants sociaux de la santé.

Dans la promotion de la justice, il importe, entre autres, de tenir compte des questions suivantes :

- si les inégalités en santé sont attribuables au traitement injuste de personnes et de groupes;
- les répercussions éventuelles d'initiatives sur divers groupes, personnes et populations, y compris celles pouvant facilement être ignorées ou négligées, comme les générations futures;
- si les initiatives sont ou seront mises en œuvre d'une manière qui stigmatise par mégarde certains groupes ou certaines populations, ou qui occasionne un traitement injuste;
- si les ressources sont ou seront déployées d'une manière respectant les principes de la justice distributive.

#### 1.4.4 Aspects procéduraux

Les bonnes décisions se fondent sur les meilleurs renseignements accessibles et sur une large compréhension commune des valeurs, des principes et des questions d'importance. Les questions de procédure, comme celles présentées ci-dessous, favorisent la prise de bonnes décisions, car elles contribuent à recueillir les meilleurs renseignements, à déterminer les valeurs et les principes pertinents et à tenir compte des intérêts et des points de vue de tous les intervenants. Un bon processus décisionnel contribue à établir la confiance, à accroître la légitimité et l'acceptabilité des décisions, et à les mettre en œuvre efficacement. Il favorise également le respect de la décision prise, même si les intervenants ne sont pas tous d'accord avec celle-ci.

#### *Imputabilité*

L'imputabilité fait référence à la nécessité qu'une organisation, un groupe ou une personne rende des comptes à d'autres en ce qui concerne le type et la qualité des décisions ou des mesures prises. Les comptes peuvent être rendus au public, à d'autres organisations (p. ex. autres ordres de gouvernement, association professionnelle), à des groupes ou à des personnes envers lesquels l'organisation, le groupe ou la personne a des responsabilités.

#### *Inclusivité*

Selon le principe de l'inclusivité, tous les groupes ou toutes les personnes ayant des intérêts dans l'initiative doivent prendre part au processus décisionnel. Ainsi, ils doivent avoir l'occasion de participer aux réflexions et de contester l'initiative proposée.

### *Responsabilité*

Il existe deux autres volets de la responsabilité, qui s'ajoutent à l'autorisation légale et à la responsabilité en soi :

- la capacité d'agir de façon indépendante et de prendre des décisions;
- le fait d'être moralement responsable de ses décisions et de ses actions.

### *Réactivité*

Selon le principe de la réactivité, les décisions doivent être réexaminées et revues dès l'obtention de nouveaux renseignements, et les intervenants devraient avoir la possibilité d'exprimer leurs préoccupations à l'égard des décisions.

### *Transparence*

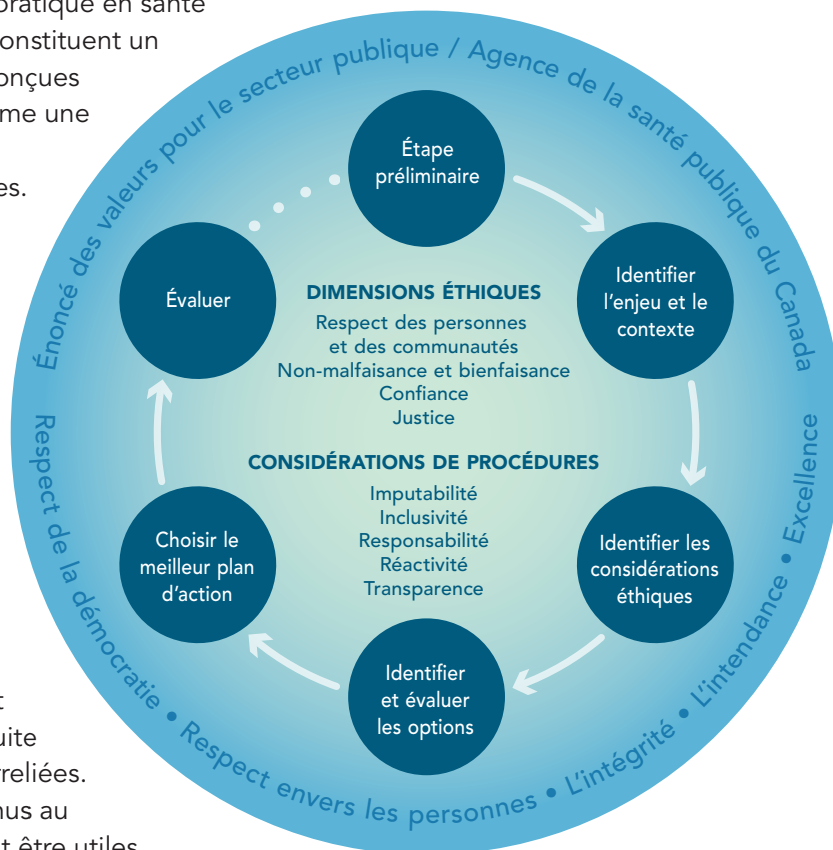
La transparence fait référence à un mode de fonctionnement dans le cadre duquel les intervenants sont rapidement informés avec exactitude des décisions prises, dans leur intégralité, des motifs justifiant la prise de ces décisions et des critères appliqués. La transparence est une composante essentielle du respect des personnes et des collectivités. Elle établit la confiance et contribue à l'adoption de bonnes pratiques en matière de prise de décisions.

## PARTIE 2 – LE CADRE<sup>5</sup>

Le présent cadre comporte cinq étapes. Chacune de ces étapes comprend un certain nombre de questions à développement destinées à orienter les utilisateurs dans leur réflexion sur les questions éthiques qui entrent en jeu dans la prise de décisions sur des programmes, des politiques, des interventions ou des initiatives de santé publique proposés ou des dilemmes éthiques découlant de la pratique en santé publique. Ces questions constituent un guide. Elles ne sont pas conçues pour être appliquées comme une formule et ne sont pas nécessairement exhaustives.

Certaines questions peuvent être plus pertinentes pour certains types de décisions que d'autres. Ainsi, les utilisateurs peuvent décider d'explorer seulement les questions qu'ils jugent pertinentes à leur situation. Chaque étape comprend une introduction, qui explique les objectifs de l'étape. Bien que les étapes soient présentées les unes à la suite des autres, elles sont interreliées.

Les renseignements obtenus au cours d'une étape peuvent être utiles pendant d'autres étapes. Il est également possible que les utilisateurs doivent revenir sur une étape déjà franchie pour revoir les faits ou les conclusions. Les utilisateurs peuvent passer d'une étape à l'autre, au besoin, sans hésiter.



### ÉTAPE PRÉLIMINAIRE

Avant de franchir les cinq étapes du cadre, les utilisateurs devraient établir la structure du processus décisionnel (c.-à-d. qui sera responsable de la mise en œuvre du cadre, de la participation de tous les intervenants pertinents et de la direction de l'analyse et des réflexions éthiques) et déterminer à quel moment et à quel endroit les travaux seront réalisés. Les

<sup>5</sup> Le présent cadre est une adaptation des documents suivants : Trillium Health Centre, *ibid.*, N. Kass, « An Ethics Framework for Public Health », *American Journal of Public Health*, 2001, vol. 91, no 11, p. 1776, et P. Nieburg, R.G. Bernheim et R.J. Bonnie, « Ethics and the Practice of Public Health », dans R.A. Goodman et al., *Law in Public Health Practice* Oxford, Oxford University Press, 2003, p. 43 à 50.

utilisateurs devraient également clarifier la question de savoir qui a le pouvoir de prendre une décision sur l'initiative proposée.

## ÉTAPE 1 : DÉTERMINATION DE L'ENJEU ET DU CONTEXTE

Les enjeux éthiques se posent souvent en raison d'un manque de clarté sur le plan d'action approprié dans une situation donnée ou en raison de valeurs conflictuelles sur un problème ou un enjeu à régler. Cette situation peut être liée à un désaccord sur des faits pertinents ou à un manque de renseignements ou de données. Par conséquent, la première étape du présent plan comporte la détermination explicite des faits et des intérêts en cause et la collecte de renseignements suffisants sur les facteurs contextuels pertinents.

### Questions

À quel enjeu de santé publique faut-il s'attaquer?

Y a-t-il une question particulière à régler?

Si vous envisagez une intervention, une politique ou un programme précis en santé publique, ou une autre initiative :

- Quels sont les objectifs de l'intervention, de la politique, du programme ou de l'initiative proposé en matière de santé publique?
- Existe-t-il des motifs de croire que l'initiative proposée permettra d'atteindre les objectifs fixés?

Qui sont les parties prenantes pour ce problème? (c.-à-d. qui a un intérêt? Qui propose l'initiative? Inclure dans votre réponse les personnes, les collectivités, le public et les organismes de santé publique fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux).

Quels sont leurs rôles et leurs responsabilités?

Quels enjeux précis sont en cause pour chacun d'eux? Quels sont leurs besoins, leurs intérêts ou leurs préoccupations?

Des intervenants ont-ils des conflits d'intérêts ou des conflits d'obligations?

Existe-t-il des enjeux relatifs à la répartition du pouvoir entre les intervenants et, si oui, comment peuvent-ils être réglés?

Les intervenants pertinents sont-ils tous mobilisés? Si ce n'est pas le cas, comment est-il possible de les mobiliser?

Existe-t-il des lois ou des règlements pertinents qui contribuent à cerner l'enjeu?

Existe-t-il des politiques de l'ASPC ou du gouvernement fédéral qui s'appliquent à la situation?

Existe-t-il d'autres facteurs contextuels pertinents?

Quels sont les autres renseignements pouvant s'avérer nécessaires à la prise d'une décision?



**Reformulation de l'enjeu :**

**À quel enjeu ou question de santé publique faut-il s'attaquer?** (Après la détermination des faits pertinents, il faudrait revoir cette première question, car il peut s'avérer nécessaire de reformuler l'enjeu en fonction des renseignements recueillis.)

**ÉTAPE 2 : DÉTERMINATION DES QUESTIONS ÉTHIQUES**

L'étape suivant la détermination de l'enjeu et du contexte consiste à discuter des valeurs et des principes auxquels les intervenants accordent le plus d'importance afin de clarifier les facteurs éthiques en cause. À cette fin, il convient d'examiner la nature et la portée des principales questions d'ordre éthique et procédural relevées aux points 1.4.3 et 1.4.4 du présent document. Les ensembles de principes ou de critères décisionnels ainsi obtenus orienteront les décisions relatives aux solutions et au plan d'action sélectionné.

**Questions**

Quels sont les valeurs, les principes et les considérations d'ordre éthique rattachés à l'enjeu ou à la décision?

Quels valeurs, considérations ou principes sont les plus importants?

Existe-t-il des lignes directrices ou des recommandations pertinentes provenant d'associations ou de groupes professionnels du secteur de la santé publique ou d'un autre domaine?

Quels sont les autres facteurs, valeurs ou principes auxquels les intervenants accordent de l'importance dans la prise d'une décision éthique sur l'initiative proposée?

Existe-t-il des facteurs particuliers concernant la vulnérabilité des personnes les plus à risque?

Existe-t-il des facteurs particuliers concernant les inégalités en matière de santé?

## ÉTAPE 3 : DÉTERMINATION ET ÉVALUATION DES SOLUTIONS

La troisième étape consiste à établir et à étudier différents plans d'action. Il faudrait déterminer plus de deux solutions réalisables, dans la mesure du possible, et comparer leurs forces et leurs faiblesses. Chaque solution sera également examinée en fonction des principes ou des critères établis à l'étape 2.

### Questions

Quelles sont les solutions pour s'attaquer à l'enjeu de santé publique en question?



Si vous envisagez une intervention, une politique ou un programme précis ou une autre initiative, existe-t-il d'autres méthodes?

L'absence d'intervention est-elle une solution valable à envisager?

Quels sont les avantages du plan d'action ou de l'initiative proposés – pour les personnes, les collectivités et le public?

Quels sont les problèmes éventuels connus du plan d'action ou de l'initiative proposés – pour les personnes, les collectivités et le public?

L'initiative ou le plan d'action proposés occasionneront-ils des problèmes ou des inconvénients plus importants pour une personne ou pour un groupe déjà désavantagé?

Les avantages attendus justifient-ils les problèmes relevés?

Faudrait-il atténuer ces problèmes? Faudrait-il les atténuer pour des groupes en particulier ou pour tous?

Comment est-il possible d'atteindre un juste équilibre entre les avantages et les problèmes de l'initiative?

Quel est le niveau de certitude ou d'incertitude sur l'efficacité de chaque solution?

Quelles sont les autres forces et faiblesses de chaque option?

Quelle solution assure le plus grand respect des droits et des intérêts de toutes les personnes en cause?

Quelle option traite les gens également ou proportionnellement?

Quelle solution sert le mieux les intérêts de la collectivité ou de la population en entier, et non les intérêts de quelques membres seulement?

Quelle solution correspond le mieux à la mission, à la vision et aux valeurs de l'ASPC?

Dans quelle mesure chaque solution cadre-t-elle avec les positions et les politiques actuelles du gouvernement fédéral? Quelles sont les conséquences prévisibles d'éventuelles contradictions à ces égards?

## ÉTAPE 4 : SÉLECTION ET MISE EN ŒUVRE DU MEILLEUR PLAN D'ACTION

La quatrième étape comporte la détermination de la meilleure solution en fonction de son acceptabilité et de l'analyse réalisée à la troisième étape, et la prise de mesures nécessaires à sa mise en œuvre. Il faut consigner la décision et le processus décisionnel appliqué. Il faut élaborer un plan de mise en œuvre et un processus d'évaluation de la décision. Ces renseignements doivent être communiqués aux intervenants pertinents.

### *Questions*

Quelle est la solution préférable?

Comment est-il possible de mettre en œuvre cette initiative ou ce plan d'action de façon équitable?

Sommes-nous (les décideurs) à l'aise avec la décision?

À qui la décision sera-t-elle communiquée?

## ÉTAPE 5 : ÉVALUATION

Lorsqu'une décision a été prise et mise en œuvre, les décideurs et les intervenants devraient se pencher sur la décision afin d'évaluer si les objectifs sont atteints, de déterminer les leçons retenues et d'établir s'il faut modifier le plan d'action sélectionné.

### *Questions*

Comment le processus décisionnel aurait-il pu être amélioré?

Les résultats du plan d'action ou de l'initiative concordaient-ils avec l'intention ou les objectifs des auteurs de ce plan d'action ou de cette initiative? Si ce n'est pas le cas, pourquoi?

L'initiative ou le plan d'action ont-ils eu des conséquences inattendues? Si oui, quelles étaient les répercussions de ces conséquences inattendues?

Réflexion faite, certains intervenants ont-ils été mis de côté ou représentés indûment?

De meilleures solutions ont-elles été trouvées après la mise en œuvre du plan d'action ou de l'initiative?

Faudrait-il revoir la décision?

## ÉVALUATION DU CADRE

Le Groupe consultatif en matière d'éthique en santé publique souhaite connaître l'expérience des utilisateurs relativement au cadre et leur avis sur son utilité.

1. Le présent cadre vous a-t-il permis de mieux comprendre les enjeux éthiques?
2. Le cadre vous a-t-il aidé à prendre une décision avec laquelle tous les décideurs étaient à l'aise?
3. Utiliseriez-vous le cadre de nouveau? Dans la négative, pourquoi?

Veillez faire parvenir vos commentaires au secrétariat du Groupe consultatif en matière d'éthique en santé publique à l'adresse suivante : [phecg.secretariat@phac-aspc.gc.ca](mailto:phecg.secretariat@phac-aspc.gc.ca).

# ANNEXE 1

## ÉNONCÉ DES VALEURS DU SECTEUR PUBLIC/DE L'ASPC<sup>6</sup>

### *Respect de la démocratie*

Le système de la démocratie parlementaire canadienne et ses institutions sont fondamentaux pour l'intérêt public. Les fonctionnaires reconnaissent que les élus doivent rendre des comptes au Parlement, et par conséquent à la population canadienne, et qu'un secteur public non partisan est essentiel à notre système démocratique.

### *Respect envers les personnes*

Notre relation avec la population canadienne doit être empreinte de respect, de dignité et d'équité, des valeurs qui contribuent à un milieu de travail sain et sécuritaire, propice à l'engagement, à l'ouverture et à la transparence. Notre esprit d'innovation procède de la diversité de notre population et des idées qui en émanent.

### *Intégrité*

L'intégrité est la pierre angulaire de la bonne gouvernance et de la démocratie. Forts des normes d'éthique les plus rigoureuses, les fonctionnaires maintiennent et renforcent la confiance du public en l'honnêteté, l'équité et l'impartialité du secteur public fédéral.

### *Intendance des ressources*

Les fonctionnaires fédéraux se voient confier la responsabilité d'utiliser et de gérer judicieusement les ressources publiques, tant à court qu'à long terme.

### *Excellence*

L'excellence de la conception et de l'application des politiques, de l'exécution des programmes et de la prestation des services du secteur public influe positivement sur tous les aspects de la vie publique au Canada. La collaboration, l'engagement, l'esprit d'équipe et le perfectionnement professionnel contribuent tous au rendement élevé d'une organisation.

<sup>6</sup> Agence de la santé publique du Canada, *Code de valeurs et d'éthique de l'Agence de la santé publique du Canada* (avril 2012), <http://lap-prod-01:8000/fra/sp/mon-milieu-travail/mieux-etre-au-travail/valeurs-ethique/code-valeurs-dethique-lagence-sante#a4-3>

## ANNEXE 2

### LECTURES COMPLÉMENTAIRES

Un certain nombre d'organisations et d'auteurs ont proposé des cadres éthiques, des documents d'information et des outils de prise de décisions en santé publique au cours des dernières années. Ceux-ci constituent des guides possibles pour orienter les actions de santé publique. En voici quelques exemples :

BC Centre for Disease Control, *BCCDC Ethics Framework and Decision Making Guide* (2015), [www.bccdc.ca/resource-gallery/Documents/Guidelines%20and%20Forms/Guidelines%20and%20Manuals/BCCDC\\_Ethics\\_Framework\\_Decision\\_Making\\_Guide.pdf](http://www.bccdc.ca/resource-gallery/Documents/Guidelines%20and%20Forms/Guidelines%20and%20Manuals/BCCDC_Ethics_Framework_Decision_Making_Guide.pdf).

R.G. Bernheim, P. Nieburg & R.J. Bonnie, "Ethics and the Practice of Public Health" in R.A. Goodman *et al.*, *Law in Public Health Practice* (Oxford: Oxford University Press, 2003) 43.

J.F. Childress *et al.*, "Public Health Ethics: Mapping the Terrain" (2002) 30:2 *J Law Med Ethics* 170.

Institut national de santé publique du Québec, *Référentiel de valeurs pour soutenir l'analyse éthique des actions de santé publique* (2015), [www.inspq.qc.ca/pdf/publications/2010\\_Referentiel\\_Valeurs\\_Analyse\\_Ethique.pdf](http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/2010_Referentiel_Valeurs_Analyse_Ethique.pdf).

N.E. Kass, "An Ethics Framework for Public Health" (2001) 91:11 *Am J Public Health* 1776.

Nuffield Council on Bioethics: *Public Health: Ethical Issues* (2007), <http://nuffieldbioethics.org/wp-content/uploads/2014/07/Public-health-ethical-issues.pdf>.

Ontario Public Health, *A Framework for the Ethical Conduct of Public Health Initiatives* (2012), [www.publichealthontario.ca/en/eRepository/PHO%20%20Framework%20for%20Ethical%20Conduct%20of%20Public%20Health%20Initiatives%20April%202012.pdf](http://www.publichealthontario.ca/en/eRepository/PHO%20%20Framework%20for%20Ethical%20Conduct%20of%20Public%20Health%20Initiatives%20April%202012.pdf).

R.E.G. Upshur, "Principles for the Justification of Public Health Interventions" (2002) 93:2 *Can J Public Health* 101.







